

Intervention CGT : Point d'étape sur l'accompagnement de la Direction des Bibliothèques

La CGT prend acte du point d'étape présenté concernant l'accompagnement de la Direction des Bibliothèques. Nous constatons que de nombreuses actions ont été engagées depuis l'été 2025 dans un contexte particulièrement difficile, marqué par le projet de rénovation majeur à Colette, des absences d'agent.es et d'encadrant.es, une charge de travail importante, les incendies de la bibliothèque Champollion ainsi qu'une alerte sur les risques psychosociaux.

La CGT prend acte des mesures présentées. Toutefois, ce qui importe aujourd'hui n'est pas la liste des actions engagées mais leur efficacité réelle. Les agents et les agentes attendent des améliorations concrètes de leurs conditions de travail, une organisation stabilisée, des moyens humains adaptés et une réduction durable de leur charge de travail. C'est à l'aune de ces résultats que ce plan d'actions devra être apprécié.

Toutefois, nous constatons que plusieurs actions demeurent encore en cours ou ont pris du retard, notamment sur les ressources et les moyens, dont le rapport indique qu'elles ont dû être reprogrammées en 2026. Par ailleurs, l'évaluation des besoins en effectifs est toujours en cours. Ces éléments montrent que la démarche n'est pas achevée et que plusieurs facteurs ayant contribué aux difficultés rencontrées restent à consolider.

À quelques mois de l'ouverture de la bibliothèque Colette, annoncée pour janvier prochain, la CGT souhaite connaître les moyens humains qui seront effectivement mobilisés. Combien d'agents et d'agentes seront affectés sur ce nouvel équipement dès son ouverture ? Les effectifs prévus correspondent-ils aux conclusions de l'évaluation des besoins actuellement en cours ? Par ailleurs, un bilan est-il d'ores et déjà programmé environ six mois après

l'ouverture afin d'évaluer l'adéquation entre les effectifs, l'organisation retenue, la charge de travail réelle et les besoins du service ?

Cette évaluation apparaît indispensable pour vérifier que les moyens alloués permettront d'assurer un fonctionnement pérenne de l'établissement sans générer une surcharge de travail pour les équipes.

La CGT souhaite également attirer l'attention sur la conclusion selon laquelle aucun lien direct n'aurait été établi entre l'absentéisme et les risques psychosociaux. Cette affirmation mérite d'être interprétée avec prudence. L'absence de lien direct ne signifie pas nécessairement l'absence de facteurs organisationnels ou collectifs pouvant influencer la santé au travail. Les risques psychosociaux résultent souvent d'une combinaison de facteurs et ne peuvent être appréciés au seul regard des données d'absentéisme.

Nous prenons acte des trois axes prioritaires identifiés — la priorisation des projets, l'organisation interne et l'amélioration de la communication — mais nous serons particulièrement attentifs et attentives à leur traduction concrète dans le fonctionnement quotidien des équipes. Les agents et agentes doivent constater des améliorations réelles de leurs conditions de travail et pas uniquement des évolutions dans les méthodes de pilotage des projets.

Concernant la bibliothèque Champollion, la CGT tient à souligner l'engagement des agent.es qui ont assuré la continuité du service public malgré un événement exceptionnel. Nous demandons qu'ils soient pleinement associés à la reconstruction de la médiathèque, tant sur les choix organisationnels que sur les futurs aménagements des espaces de travail.

Enfin, la CGT considère que ce point d'étape ne doit pas constituer la fin du suivi de cette direction par la F3SCT. Nous demandons qu'un nouveau bilan soit présenté lorsque les principales actions seront finalisées, afin d'évaluer leur efficacité au regard des conditions de travail, de la charge de travail, de

l'organisation des services, des effectifs et de la qualité du dialogue interne. Ce retour permettra de mesurer objectivement les effets des mesures engagées et, si nécessaire, d'ajuster le plan d'actions dans une logique d'amélioration continue de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents.